

Total

Septembre 2017

Rapport d'assurance indépendant sur l'attribution du label « Total Ecosolutions » aux produits « Huiles de paraffine CAS 64742-46-7, CAS 97862-82-3 et CAS 72623-86-0 pures ou en formulation pour usage phytosanitaire »

ERNST & YOUNG et Associés



Total

Septembre 2017

Rapport d'assurance indépendant sur l'attribution du label « Total Ecosolutions » aux produits « Huiles de paraffine CAS 64742-46-7, CAS 97862-82-3 et CAS 72623-86-0 pures ou en formulation pour usage phytosanitaire »

A la suite de la demande qui nous a été faite, nous avons effectué des travaux visant à exprimer l'assurance raisonnable que les produits « Huiles de paraffine CAS 64742-46-7, CAS 97862-82-3 et CAS 72623-86-0 pures ou en formulation pour usage phytosanitaire », dont la description figure sur le site www.total.com¹ et dans la fiche externe en date du 22 août 2017, ont obtenu le label « Total Ecosolutions » conformément au référentiel « Total Ecosolutions » version 5 du 22 juin 2016 (ci-après dénommé « le Référentiel ») ; ce Référentiel, téléchargeable sur le site www.total.com¹, a été établi sur la base des normes ISO 14020 et ISO 14021 et a fait l'objet d'une revue externe préliminaire qui a donné lieu à l'établissement d'un rapport indépendant sur sa conception, rapport également consultable sur www.total.com¹.

Nos travaux ont été menés conformément au standard international ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) de l'IFAC (International Federation of Accountants). Il appartient à la société Total de mettre régulièrement à jour le Référentiel, d'en assurer la mise à disposition auprès des utilisateurs internes et des tiers, et d'appliquer le Référentiel. Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une opinion sur l'attribution du label « Total Ecosolutions » aux produits « Huiles de paraffine CAS 64742-46-7, CAS 97862-82-3 et CAS 72623-86-0 pures ou en formulation pour usage phytosanitaire ».

Nature et étendue des travaux

Pour exprimer notre opinion, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Nous avons apprécié la cohérence, la précision, la clarté, l'objectivité, le caractère exhaustif et la pertinence du Référentiel et des éléments du dossier-type d'attribution de label des produits et services « Total Ecosolutions ».

¹ Adresse exacte : www.ecosolutions.total.com

- Nous avons conduit des entretiens avec les personnes en charge de l'élaboration du dossier d'attribution du label, analysé la documentation disponible visant à justifier les méthodes d'évaluation de l'impact global sur l'environnement et de la comparaison avec le service de référence. Nous avons également examiné les comptes rendus et validations du comité de labellisation et du comité de direction « Total Ecosolutions » afin d'identifier les éventuels risques d'écart par rapport au processus d'attribution de label défini dans le Référentiel. Cependant, le périmètre des travaux n'inclut pas la vérification des données sources utilisées pour les calculs.

Ces travaux ont été réalisés par nos équipes spécialisées en matière d'environnement et de développement durable.

Informations ou explications

- Le Référentiel vise à définir les règles d'attribution du label « Total Ecosolutions », l'organisation et les responsabilités, les modalités d'évaluation du niveau de performance environnementale, de vérification de la conformité au Référentiel, de communication interne et externe ainsi que les règles de gestion de la documentation, conformément aux exigences des normes ISO 14020 et ISO 14021.
- Les produits « Huiles de paraffine CAS 64742-46-7, CAS 97862-82-3 et CAS 72623-86-0 pures ou en formulation pour usage phytosanitaire » sont des coupes pétrolières obtenues par désulfuration, désaromatisation et distillation utilisées en tant qu'insecticide, acaricide ou fongicide. Elles ont la particularité d'un mode d'action physique et non chimique. Ces huiles sont biodégradables, non classées pour la santé et l'environnement et n'entraînent pas de phénomène de résistance.
- L'évaluation de la performance environnementale et sanitaire des produits « Huiles de paraffine CAS 64742-46-7, CAS 97862-82-3 et CAS 72623-86-0 pures ou en formulation pour usage phytosanitaire » est réalisée par comparaison, pour un service rendu équivalent, avec l'ensemble des pesticides chimiques autorisés sur le marché européen.
- L'évaluation de la performance environnementale et sanitaire des produits « Huiles de paraffine CAS 64742-46-7, CAS 97862-82-3 et CAS 72623-86-0 pures ou en formulation pour usage phytosanitaire » est réalisée sur la base d'une évaluation quantitative de leur biodégradabilité (test normé OCDE 301), sur la base de leur absence de classement pour l'environnement et de leur absence de classement pour la santé humaine (selon GHS) qui prend en compte les risques encourus par les opérateurs et les consommateurs et sur la base de la non apparition de phénomènes de résistance.
- A fonction équivalente, la quantité d'huile de paraffine nécessaire au traitement d'une surface agricole est supérieure à celle d'un pesticide chimique. De ce fait, l'utilisation des huiles de paraffine entraîne une hausse de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre par rapport au produit de référence. Ce transfert d'impact est considéré non significatif au regard du gain sanitaire et des autres gains environnementaux.
- Le gain significatif retenu et validé par le comité de direction « Total Ecosolutions » des produits « Huiles de paraffine CAS 64742-46-7, CAS 97862-82-3 et CAS 72623-86-0 pures ou en formulation pour usage phytosanitaire » en comparaison au produit de référence est l'absence de classement pour l'environnement et la santé humaine, le caractère biodégradable et l'absence de phénomène de résistance sur les espèces ciblées.



Opinion

A notre avis, les produits « Huiles de paraffine CAS 64742-46-7, CAS 97862-82-3 et CAS 72623-86-0 pures ou en formulation pour usage phytosanitaire » ont reçu le label « Total Ecosolutions », dans tous ses aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 4 septembre 2017

ERNST & YOUNG et Associés
Développement Durable

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials 'CS' followed by a long horizontal line extending to the right.

Christophe Schmeitzky